

Conseil d'Arrondissement du 28 janvier 2025

Vœu présenté par Valentin Guenanen, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale, pour l'Accélération de la Mise en Accessibilité des Stations des Lignes 13, 4 et 6

Considérant

- Que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux services publics de transport d'être accessibles à tous les usagers, quelle que soit leur situation de mobilité, et que cet objectif, prévu pour 2015, est encore loin d'être atteint ;
- Que les lignes 13, 4 et 6, qui traversent ou desservent le 14^e arrondissement, sont des axes de mobilité essentiels, mais restent en grande partie inaccessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), aux parents avec poussettes et aux personnes âgées, limitant leur liberté de déplacement ;
- Que les stations **Gaité, Plaisance et Pernety** (ligne 13), **Alésia** et **Mouton-Duvernet** (ligne 4), ainsi que **Saint-Jacques** et **Glacière** (ligne 6) jouent un rôle stratégique pour les mobilités quotidiennes des habitants du 14^e, leur inaccessibilité créant une rupture d'égalité entre les citoyens ;
- Que l'absence de mobilité inclusive constitue une entrave directe au droit fondamental de se déplacer librement, accentuant les inégalités et l'isolement des publics les plus vulnérables ;
- Que la modernisation et le réaménagement des stations de métro doivent impérativement intégrer la question de l'accessibilité pour garantir une mobilité pour toutes et tous, sans exclusion ;
- Que la politique consistant à ne pas rendre accessible des stations quand la majorité des stations de la ligne ne peuvent l'être pour des raisons techniques, comme cela été le cas Gare d'Austerlitz, n'est pas justifiée ;
- Que la Région Île-de-France et le gouvernement doivent assumer leurs responsabilités en matière de mobilité inclusive, notamment en rattrapant le retard pris dans la mise en conformité du réseau métropolitain ;
- Que le budget Accessibilité de la Région pour 2023 était de 50M€ et que seule la moitié a été utilisée ;
- Que la transition écologique ne peut être pleinement réussie que si elle garantit des mobilités accessibles et inclusives, permettant à chacun de participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle.
- Les nombreux amendements et vœux déposés par les élu.e.s de gauche, socialistes et écologistes au Ca d'IDFM,

Sur proposition de Valentin Guenanen, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale le Conseil d'arrondissement demande :

Que l'accessibilité des stations des lignes 13, 4 et 6 devienne une priorité absolue dans tous les projets de réaménagement du réseau métropolitain, pour assurer une mobilité réellement inclusive et équitable ;

Que le gouvernement et la Région Île-de-France augmentent significativement les financements alloués à la mise en accessibilité des transports publics, en fixant des objectifs ambitieux et contraignants ;

Qu'un calendrier clair et transparent soit élaboré par Île-de-France Mobilités en concertation avec les Conseil de Quartier et les élus du 14^e arrondissement, précisant les dates de mise en conformité des stations Gaité, Plaisance, Pernety, Alésia, Mouton-Duvernet, Saint-Jacques et Glacière, en les intégrant parmi les priorités immédiates pour garantir des mobilités accessibles dans le 14^e arrondissement ;

Que des mesures transitoires soient mises en œuvre sans délai, incluant notamment :

- Le renforcement des dispositifs d'assistance aux personnes à mobilité réduite dans les stations concernées.
- Une meilleure signalisation pour orienter les usagers vers des itinéraires de mobilité alternative accessibles.

Que l'accessibilité soit systématiquement intégrée à tout projet de réaménagement ou de modernisation des infrastructures de transport, afin de garantir des mobilités durables et inclusives pour tous les publics.

Le Conseil d'arrondissement rappelle :

- Que garantir l'accessibilité des transports publics est une condition essentielle pour promouvoir des mobilités inclusives et équitables, et que tout retard supplémentaire prive des milliers d'usagers de leur droit fondamental à se déplacer librement.
- Que le développement des mobilités collectives et durables ne peut se faire au détriment des publics les plus vulnérables, mais doit, au contraire, viser à leur pleine intégration.
- Que les efforts pour rendre les transports publics accessibles contribuent à construire une société plus juste et solidaire, où chacun peut bénéficier des mobilités nécessaires à son inclusion sociale, économique et culturelle.